

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

Direction Technique – N° 16.03.2023.38

**Objet : Dénomination de la parcelle AC 166 – Autorisation**

**Date de la convocation : 15 mars 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 18**

**Nombre de votants : 25**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

**POUVOIRS :**

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ.  
M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.  
Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.  
M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.  
M. Frédéric LEBALLEUR a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU.  
Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.  
Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

**ABSENTS :**

M. Ibrahim DEM.  
Mme Clélia DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Guy KIVATA**

**RAPPORTEUR : Fabrice BERTHOU**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La proposition de la dénomination « Le sentier des abeilles » arrêtée par la commission cadre de vie et développement durable du 15 mars 2023.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Dénomination de la parcelle AC 166 - Autorisation

**Date de transmission de l'acte :** 27/03/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/03/2023

**Numéro de l'acte :** 16-03-2023-38 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230323-16-03-2023-38-DE

**Date de décision :** 23/03/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

## **CONSIDERANT :**

- L'aménagement de la parcelle référencée AC 166, sise l'Hippodrome rue des Martyrs, et l'opportunité de la dénommer de sorte à mieux l'identifier et à permettre une plus grande fréquentation du public.

Il est exposé que suite à un mauvais état sanitaire des hêtres au bois des brûlins, la Ville s'est saisie de l'opportunité de valoriser ce bois mort identifié sous l'appellation « parcelle AC 166 » et de concevoir un aménagement de cet espace forestier à côté de l'Hippodrome des brûlins.

L'aménagement réalisé comprend :

- Une valorisation en mobilier des arbres abattus et sciés par une scierie mobile.
- Un jardin mandala.
- Un hôtel à insectes.
- Un parcours ludique qui sera agrémenté de panneaux pédagogiques ultérieurement.

Les promeneurs pourront également cueillir des plantes aromatiques et les fruits des arbres composant la forêt comestible.

A ce jour, cet espace aménagé ouvert à tous n'a pas de dénomination. Favoriser son identification en lui donnant une appellation peut constituer un point important pour la fréquentation du lieu.

Il est donc proposé la dénomination suivante :

- Le sentier des abeilles.

Une fois la dénomination retenue, celle-ci figurera sur la signalétique qui sera disposée (pancarte ...) sur le site et une inauguration pourra être faite durant la semaine de la biodiversité du 3 au 8 avril, période durant laquelle se déroule l'évènement.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la dénomination Le sentier des abeilles donnée à la parcelle AC 166.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette dénomination.

Pour copie conforme,

Cléon, le 23 mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



